

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 938-20 modifiant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 2 septembre 2020, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 2<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt.*

*Le directeur général,*



Martin St-Gelais